

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

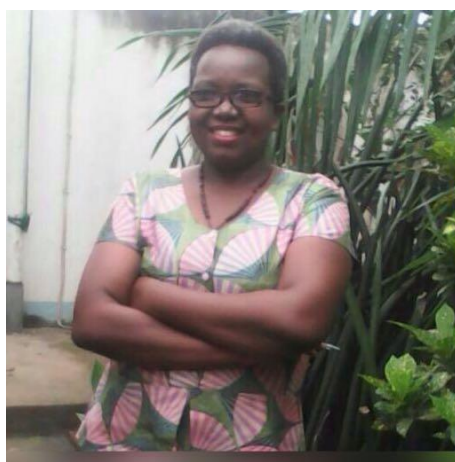
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°148 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».***

**Semaine du 4 au 10 février 2019**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 10 février 2019, au moins 522 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i> .....	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS</i> .....	5
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/ OU PORTEES DISPARUES</i> .....	6
<i>I.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR.</i> .....	7
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES AGENTS DU SNR</i> .....	8
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i> .....	8
<i>III. CONCLUSION</i> .....	10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**AVDP** : *Association Volontaire pour la Défense des Droits des Prisonniers*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**DPE** : *Direction Provinciale de l'Enseignement*

**FAB** : *Forces Armées Burundaises*

**FDD** : *Front pour la Défense de la Démocratie*

**FNL** : *Forces Nationale de Libération*

**FRODEBU** : *Front pour la Démocratie au Burundi*

**ISCAM** : *Institut Supérieur des Cadres Militaires*

**OIM** : *Organisation Internationale pour les Migrations*

**OPJ** : *Officier de Police Judiciaire*

**PJ** : *Police Judiciaire*

**PNB** : *Police Nationale du Burundi*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 11 personnes tuées dont 4 cadavres retrouvés, 2 personnes enlevées, 5 torturées et 1 arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 femmes et 2 mineurs tués.

Le phénomène de cadavres qui continue à s'observer dans divers endroits du pays est inquiétant par son nombre croissant.

Aussi, le phénomène de personnes tuées accusées de sorcellerie a été constaté au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des militaires, des policiers et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Des contributions forcées et des actes d'intimidation ont été rapportés dans le pays.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en particulier les membres du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa.

## ***I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS***

##### **Une personne tuée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie**

En date du 5 février 2019, à l'avenue Muyinga, en face du bureau de la zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Jonas Ndayishimiye, conducteur de taxi-vélo, a été tué par balle, tirée au niveau de la tête, par un policier. Selon des sources sur place, ce policier a tiré sur la victime après avoir tenté de saisir son vélo. Selon les mêmes sources, le lendemain, Pierre Nkurikiye, porte-parole de la PNB, lors d'un point de presse, a indiqué que Jonas a été victime d'une balle perdue et qu'il était par ailleurs en faute pour avoir dépassé l'avenue de l'Université en entrant dans la zone Rohero, interdite aux conducteurs de taxi-vélos.

#### ***I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie**

En date du 10 février 2019, le matin, un corps sans vie de Sworo Patrick Samuel Gonda, âgé de 35 ans, de nationalité sud-soudanaise, employé de l'OIM, a été retrouvé dans sa chambre à coucher dans le quartier Kinanira III, zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, le corps de la victime a été acheminé à la morgue de « Kira Hospital », et les circonstances de sa mort restent inconnues.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**

En date du 10 février 2019, un corps sans vie d'Audrine Ntirampeba, âgée de 24 ans, a été retrouvé dans sa maison, à la 1<sup>ère</sup> avenue, numéro 19, au quartier Buterere 2 B, zone urbaine de Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, Pacifique Bakanibona qui était avec la victime vers 3 heures du matin, avant sa mort, a été arrêtée pour des raisons d'enquête. Selon les mêmes sources, le corps de la victime présentait des blessures au niveau des bras et du cou.

##### **Une personne tuée en commune Mutimbuzi, Bujumbura rural**

En date du 10 février 2019, une tête d'une personne non identifiée décapitée a été retrouvée au quartier Gatunguru, commune Mutimbuzi, Bujumbura rural, au niveau de la station de captage des eaux en cours de construction. Selon des sources sur place, la victime était un maçon travaillant sur un chantier d'un bassin qui va servir de rétention des eaux de la rivière Gasenyi en cas de pluies abondantes. La police dit avoir commencé des enquêtes.

### **Trois personnes tuées en commune Bukinanyana, province Cibitoke**

En date du 9 février 2019, vers 3 heures du matin, sur la colline Burimbi, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, des inconnus ont incendié la maison de Frédéric Niyonsaba, veuf, membre du parti CNDD-FDD et ses deux enfants. Selon des sources sur place, Frédéric Niyonsaba et ses deux enfants ont succombé sur le champ. Selon les mêmes sources, les voisins l'accusaient de sorcellerie.

### **Une personne tuée en commune Nyarusange, province Gitega**

En date du 8 février 2019, vers 21 heures, sur la colline Muyange, commune Nyarusange, province Gitega, Charles Ndayisaba, âgé de 27 ans, élève en 3<sup>ème</sup> année post-fondamentale, au Lycée communal Nyarusange, a été tué par balle, par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime était veilleur à l'antenne de la compagnie de téléphonie mobile, Lumitel. Selon les mêmes sources, le groupe électrogène qui alimentait cette antenne a été brûlé par ces hommes armés.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Shombo, province Karuzi**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 5 février 2018 indique qu'en date du 3 février 2019, dans la matinée, sur la colline et commune Shombo, province Karuzi, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé par des riziculteurs dans la rivière Ndurumu. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures sur le cou, les bras et la tête. L'administrateur communal prénommé Pierre a ordonné à la population environnante de l'enterrer immédiatement.

### **Une personne tuée en commune Busoni, province Kirundo**

En date du 6 février 2019, dans la nuit, Simon Ndururutse, âgé de 67 ans, membre du CNDD-FDD, de la sous-colline Kararire, colline Kagege, zone Mukerwa, commune Busoni, province Kirundo a été tué au cours d'une attaque à la grenade par des gens non identifiés alors qu'il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, quatre personnes dont Mbitegamatwi et Kayitare sont détenues au cachot de la PJ Kirundo pour des raisons d'enquête.

## ***1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/ OU PORTEES DISPARUES***

### **Une personne enlevée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 février 2019 indique qu'en date du 31 janvier 2019, Major Herménégilde Basabose, ancien membre du mouvement FNL, résidant au quartier Gatunguru, commune Mutimbuzi, Bujumbura rural, a disparu. Selon des sources sur place, la victime s'est rendue au service à l'Etat-Major, en zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, à bord d'un bus militaire mais elle n'est pas revenue. Selon les mêmes sources, le 4 février 2019, la femme de la victime s'est rendue à l'Etat-Major pour annoncer les faits et demander la reprise du matériel militaire se trouvant à la maison. En date du 5 février 2019, un groupe de militaires ont récupéré ledit matériel.

### **Une personne disparue en commune et province Ngozi**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 6 février 2019 indique que depuis la soirée du 21 janvier 2019, Jean Nayabagabo, représentant de l'AVDP au Nord du pays, est introuvable. Selon des sources sur place, il a disparu après avoir effectué une mission de visite des cachots des provinces Kirundo, Muyinga et Ngozi ainsi que des prisons de ces deux dernières. Selon les mêmes sources, son téléphone est injoignable depuis le jour de sa disparition, et les membres de sa famille ont cherché dans tous les lieux de détention mais en vain. Jean Nayabagabo avait reçu des menaces de mort par des téléphones anonymes pour avoir accordé une interview à une des radios en ligne, il y a deux ans.

### **Une personne enlevée et portée disparue<sup>1</sup>**

Un étudiant de l'ISCAM arrêté et porté disparu en commune Burambi, province Rumonge. En date du 10 août 2016, Jean Claude Nkengurutse, étudiant finaliste de l'ISCAM à la faculté d'économie, originaire de la commune de Burambi, province Rumonge, a été arrêté à son domicile par des militaires sans mandat, aux environs de 12 heures. Selon nos sources, cet étudiant était victime du plan d'élimination dirigée contre des membres des forces de défense et de sécurité qui sont présumés être contre le 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza. Il aurait été conduit vers une destination inconnue.

## ***1.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR***

### **Une personne torturée en commune Matongo, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 février 2019 indique qu'en date du 3 février 2019, dans la nuit, sur la colline Kijuri, zone Burarana, commune Matongo, province Kayanza, Jean Paul Havyarimana, policier de la position de cette colline, a été désarmé et tabassé par 9 Imbonerakure parce qu'il leur avait empêché d'utiliser des sifflets pendant la nuit. Selon des sources sur place, par après les autres policiers sont intervenus et ont tiré en l'air. Le lendemain matin, les autorités provinciales à savoir Méroé, Commissaire provincial et Anicet Ndayizeye, Gouverneur de la province Kayanza sont allées sur les lieux pour calmer la situation. Selon les mêmes sources, après que ces Imbonerakure aient remis les pièces du fusil aux autorités, ils ont été arrêtés et incarcérés au cachot provincial de Kayanza tandis que Jean Paul a été hospitalisé à Musema en commune Butaganzwa.

### **Une personne torturée en commune Kibago, province Makamba**

En date du 4 janvier 2019, vers 11 heures, un prénommé Elie, élève au Lycée communal Jimbi, a été grièvement blessé au niveau de la tête à l'aide d'une machette par deux Imbonerakure, Côte Niyungeko et Radjabu. Selon des sources sur place, ces derniers lui ont aussi dépouillé un petit bidon d'essence qu'il avait sur lui. Selon les mêmes sources, son père a porté plainte à la police et à

---

<sup>1</sup> Jean Claude Nkengurutse, rapporté par la Ligue Iteka comme personne enlevée et portée disparue, dans le rapport annuel de novembre 2015 à novembre 2016, a été retrouvé à la prison de Gitega.

l'administration communale mais les présumés auteurs ont été seulement entendus et n'ont pas été poursuivis.

### **Deux personnes torturées en commune et province Rumonge**

En date du 4 février 2019, sur la colline et zone Gatete, commune et province Rumonge, Fidèle Nkurunziza, ex-combattant du mouvement FDD et Zachée Nshimirimana, membre du parti Sahwanya FRODEBU, tous originaires de la même colline, ont été arrêtés puis conduits au bureau du SNR, en commune et province Rumonge où ils ont été torturés par Bucumi et Nzobaza, tous agents du SNR. Selon des sources sur place, accusées de collaborer avec des rebelles, les victimes ont été libérées en date du 8 février 2019. Selon les mêmes sources, des traces de torture étaient visibles sur leurs corps.

### **Une personne torturée en commune Giharo, province Rutana**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 6 février 2019 indique qu'en date du 3 février 2019, pendant la nuit, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Emmanuel Nzisabira, enseignant et membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé et blessé par un groupe des Imbonerakure dont Fiacre alias Muyige et Dieudonné. Selon des sources sur place, ce groupe d'Imbonerakure a été mis en place par Rénovât Hakizimana, représentant communal du parti CNDD-FDD pour combattre ceux qui ne le soutiennent pas dans ce parti. La victime a porté plainte chez un OPJ mais ce dernier a eu peur de ce représentant et ne l'a pas reçue. Selon les mêmes sources, le lendemain, le chef du poste de police est allé échanger avec ces Imbonerakure qui se vantaient en disant qu'ils sont au service de l'Etat.

## ***I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES AGENTS DU SNR***

### **Une personne arrêtée en commune Kayogoro, province Makamba**

En date du 4 février 2019, vers 15 heures, au chef-lieu de la commune Kayogoro, province Makamba, Emmanuel Nkunzimana, ex-FAB en retraite, a été arrêté par Blaise Ngomirakiza, responsable du SNR en province Makamba, accompagné par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été interpellée après une fouille perquisition opérée le même jour par le responsable du SNR à Makamba dans les ménages des ex-FAB en retraite dont Kananiye, Budogonya et Emmanuel Nkunzimana, tous résidant au chef-lieu de la commune Kayogoro. Selon les mêmes sources, il a été trouvé deux couvertures militaires et une gourde chez Emmanuel Nkunzima qui a été embarqué par le responsable du SNR à Makamba et conduit au cachot du commissariat communal de police.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### **Une personne tuée en commune Gasorwe, province Muyinga**

En date du 9 février 2019, vers 13 heures, sur la colline Kaguhu, zone Bwasare, commune Gasorwe, province Muyinga, le nommé Nzisabira, âgé de 30 ans, a été battu à mort par Edouard Nsengiyumva, âgé de 22 ans et Gérard Niyungeko, âgé de 20 ans, tous de la même colline. Selon des sources sur place, la victime réclamait à ses agresseurs une somme de 9 000 fbu qu'ils lui devaient. Selon les



mêmes sources, les présumés auteurs ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du commissariat communal de police à Gasorwe.

### **Intimidation en commune Matongo, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 février 2019 indique qu'en date du 30 janvier 2019, sur la colline Bandaga, zone Ruganza, commune Matongo, province Kayanza, Adelin Ndabarushimana, chef de cette colline a exigé que tous les habitants de cette colline non membres du parti au pouvoir doivent écrire une lettre d'explication au responsable communal dudit parti sur les raisons de leur reticence d'adhésion au parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il a proféré ces menaces lors d'une réunion organisée sur cette colline.

### **Contributions forcées en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 février 2019 indique qu'en date du 29 janvier 2019, sur la colline Musave, au chef lieu de la commune et province Kayanza, Epimaque, conseiller communal de Kayanza, chargé du développement, lors d'une réunion qu'il présidait à l'intention de tous les commerçants du marché de Kayanza, leur a ordonné de donner une somme de 5 000 fbu pour les élections de 2020 et une autre somme de 3700 fbu pour l'achat du ciment pour la construction du bureau provincial. Ces commerçants se sont plaints de ces contributions car ils avaient déjà contribué une somme de 1000 fbu pour les élections de 2020.

### **Des contributions forcées en province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 février 2019 indique que tous les fonctionnaires de la province Ruyigi, membres ou non membres du parti CNDD-FDD, sont contraints à payer mensuellement 2000 fbu comme les frais de contribution pour les rassemblements dudit parti. Selon des sources sur place, chacun contribue dans sa commune d'origine. En outre, en plus de ces contributions pour les rassemblements s'ajoutent pour tout le personnel de la DPE Ruyigi, une contribution de 32 000 fbu par chacun pour l'achat d'un pagne à porter le 8 mars 2019 à l'occasion de la journée internationale dédiée à la femme. Aussi, en commune Butaganzwa, en plus de ces contributions, s'ajoutent 4 000 fbu dont 2000 fbu pour la construction du stade et 2000 fbu pour la construction du Centre de Lecture et d'Animation Culturelle.

### **Un rançonnement en commune Kibago, province Makamba**

En date du 4 février 2019, vers 14 heures, sur la colline Murambi frontalière avec la Tanzanie, commune Kibago, province Makamba, Marekabiri alias Roméo et Combo, tous Imbonerakure, ont rançonné Aaron et Bizimungu, tous originaires de la colline Kivoga, zone et commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, les victimes qui provenaient de la République Unie de la Tanzanie ont vu leur plaque solaire confisquée en les accusant de faire partie des mouvements armés opérant en Tanzanie. Selon les mêmes sources, Aaron et Bizimungu ont dû payer une somme de 30 000 shillings tanzaniens à ces deux Imbonerakure en échange de leur plaque solaire.

### ***III. CONCLUSION***

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des contributions forcées et des actes d'intimidation sont également rapportés.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.